



NEW MUSLIM
ACADEMY



HEALTH CARE
MEDICAL
DOCTOR
MEDICINE
NURSE
TREATMENT

Problemas de Saúde e o Jejum no Ramadan

Le jeûne du Ramadan est l'un des cinq piliers de l'Islam. Toutefois, Dieu a accordé des concessions à certaines catégories de personnes ayant des excuses valables pour ne pas jeûner. Certains musulmans ne peuvent pas jeûner en raison de leur état de santé. Dieu a accordé à ces personnes une dérogation, comme le mentionne le verset 2:184: **(Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'(avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre).**

Par conséquent, les personnes atteintes d'une maladie qui les empêche de jeûner ou qui s'aggraverait avec le jeûne, sont autorisées à manquer ces jours et à les rattraper plus tard, après le Ramadan. Pour chaque jour manqué pendant le Ramadan, elles rattraperaient un jour après le Ramadan, comme nous le détaillerons ci-dessous.

Il est important de noter que chaque personne doit déterminer son propre état de santé en termes de capacité à jeûner ou non. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un diagnostic médical ou d'un imam pour rendre un verdict. Cela relève de la conscience et de la piété de chacun. Par conséquent, si une personne n'a pas besoin de rompre le jeûne, le faire serait un péché.

Cette règle s'applique à différents types de personnes:

1. Une petite maladie

Il s'agit des maladies habituelles, quotidiennes, qui durent un jour ou plus. Si une personne estime qu'elle ne peut pas jeûner avec cette maladie ou que le jeûne aggraverait la maladie, il est permis de rompre le jeûne et de rattraper les jours après le Ramadan. Si une personne souhaite jeûner dans cet état, il lui est permis de le faire, à condition que cela ne lui nuise pas.



2. Une maladie grave/chronique

Il s'agit d'une personne souffrant d'un problème de santé majeur tel qu'une opération chirurgicale importante, une maladie chronique ou terminale telle qu'un cancer, ou un grave problème de santé qui dure des jours ou des semaines. Ces personnes ne doivent pas jeûner, car le jeûne risque de les affaiblir. L'Islam nous ordonne de ne pas nous faire de mal. Les personnes appartenant à cette catégorie sont de deux types :

- i. Elles se rétabliront avec le temps - cela peut prendre quelques semaines ou quelques mois, mais elles retrouveront toutes leurs forces avec le temps. Dans ce cas, elles doivent attendre leur rétablissement complet et rattraper les jeûnes manqués.
- ii. Ne se rétablira pas - c'est le cas d'une personne atteinte d'un cancer à un stade avancé. Il est peu probable que ces personnes se rétablissent complètement et, même si c'est le cas, elles auront probablement besoin de leurs forces. Ces personnes n'ont pas besoin de rattraper leur jeûne. Au lieu de cela, elles donnent un repas à un pauvre pour chaque jour manqué.

3. Traitements médicaux continus

Il s'agit de personnes qui ne sont pas malades au sens premier du terme et qui sont capables de fonctionner normalement au quotidien. Cependant, elles prennent régulièrement des médicaments en raison d'un problème de santé. Ces personnes appartiennent généralement à l'une des deux catégories suivantes :

- i. Les personnes qui doivent prendre des comprimés et d'autres médicaments à avaler par voie orale. S'ils peuvent adapter leurs doses aux heures de jeûne, par exemple avant l'aube et après le coucher du soleil, ils doivent jeûner. S'ils ne le peuvent pas, ces médicaments rompent le jeûne et ils doivent le rattraper plus tard. S'ils ne peuvent pas jeûner du tout à cause de leurs médicaments, ils nourrissent un pauvre pour chaque jour manqué.
- ii. Ceux qui ont besoin d'autres médicaments tels que les inhalateurs pour les asthmatiques, les injections, les patchs, les gouttes pour les oreilles et les yeux. Ces médicaments ne rompent pas le jeûne et peuvent être pris pendant le jeûne.

4. Personnes très âgées et infirmes

Cette catégorie concerne les personnes qui sont physiquement incapables de jeûner en raison de leur âge avancé et/ou de leur état de faiblesse général. Ces personnes n'ont pas besoin de jeûner. Au lieu de cela, elles donnent un repas à un pauvre pour chaque jour manqué.



5. Femmes enceintes ou allaitantes

Les femmes enceintes ou qui allaitent n'ont pas besoin de jeûner si elles pensent que cela leur fera du mal ou affaiblira leur bébé. Dans de tels cas, elles manquent ces jeûnes même si cela nécessite de manquer le mois complet de Ramadan, et rattrapent ces jours à un moment ultérieur lorsqu'elles en sont capables.

Il est important de se rappeler que dans tous les cas où vous rattrapez des jeûnes, vous devez vous hâter de le faire. Plus tôt c'est fait, mieux c'est, car ces jeûnes en suspens sont semblables à des dettes envers Dieu. Par conséquent, à moins qu'il n'y ait une raison valable de retarder le jeûne, comme dans le cas d'une femme qui allaite un nouveau-né ou d'une personne qui se remet lentement d'une maladie grave, vous devez rattraper le jeûne dès que vous le pouvez. La période de rattrapage du jeûne dure jusqu'au Ramadan suivant.

Ce qui précède nous montre un aspect de la beauté et de la miséricorde de l'Islam. Dieu est miséricordieux envers ses serviteurs, il tient compte de leurs circonstances et de leurs conditions, leur permet de faire des concessions et leur fournit d'autres moyens de s'acquitter de leurs obligations religieuses et de leurs prières.

 **NMAPortuguese**

 **nma_portugues**

 **nma_portugues**

www.newmuslimacademy.pt